

Projet « Contribution au développement durable des organisations de pisciculteurs et au renforcement de la situation sociale et économique de leurs membres »

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS (AMI)

N° 25-01/CM/PI/DEOPIS

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT FINANCIER DU PROJET

Mars 2026

Généralités :

Entité	Caritas Côte d'Ivoire diocèse de Man (Caritas Man)
Objet	Auditer la gestion financière du projet « <i>contribution au développement durable des organisations de pisciculteurs et au renforcement de la situation sociale et économique de leurs membres</i> »
Période à auditer	03 janvier 2024 au 02 janvier 2027
Date limite de dépôts des offres	13/06/ 2025
Date estimée de démarrage	30/06/2025
Lieux de l'audit	<p>le projet est mis en œuvre dans les départements administratifs de Danané et de Zouan-Hounien dans l'ouest de la République de Côte d'Ivoire.</p> <p>Ainsi, la vérification des pièces justificatives peut se faire en présentiel au siège de Caritas Man, sis à Man dans l'ouest de la République de Côte d'Ivoire, ou par transmission électronique de copies scannées des pièces sélectionnées bien avant par le cabinet d'audit.</p> <p>Par ailleurs, le cabinet peut alterner les deux méthodes selon ses capacités.</p>

Table des matières

I. Avant-propos	4
II. Description du projet	4
III. Objectif de l'audit	5
IV. Organisation de l'audit	6
IV1. Méthodologie et approche de l'audit	6
V. Déroulement et Etendue de l'audit	6
V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur	6
V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier	6
VI. Rapports à fournir	7
VII. Documents de référence	7
VIII. Proposition technique et financière	8
IX. Traitements des applications	8
IX.1 Evaluation des applications	8
IX.2 Budget.....	9
X. Envoi des offres	9
XI. Annexes	10
X.1 Budget du Projet	10
X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement..	10
X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social.....	15
X.4 Délai de validité de l'offre	19
X.5 Pouvoir du soumissionnaire	20
X.6 Déclaration sur l'honneur.....	21

I. Avant-propos

Caritas Man est un instrument de la pastorale sociale de l'Eglise Catholique du Diocèse de Man, dans le district autonome des montagnes à l'ouest de la République de Côte d'Ivoire. Elle est déployée sur l'ensemble des régions du Tonkpi, Guémon et Cavally à travers ses démembrements (Caritas Paroissiales, Communautés Ecclésiales de Base, etc.).

C'est principalement un outil de mise en œuvre de la Pastorale Sociale de l'Eglise Catholique dans le Diocèse de Man, et elle est membre du réseau de Caritas Côte d'Ivoire qui a le statut d'association reconnue d'utilité publique par le décret N°2009-04 du 08 janvier 2009.

Sa vision est « **une société fraternelle et égalitaire, avec des communautés travaillant dans la solidarité pour faire reculer la pauvreté chez les plus démunis** ». Cette vision est alimentée par l'objectif d'agir pour la réduction de la pauvreté et la promotion de la charité et de la justice.

Son assise communautaire lui permet d'avoir une proximité avec les personnes vulnérables sans distinction aucune dans sa zone de couverture, et elle priorise dans ses interventions le feedback communautaire, la redevabilité et l'approche orientée changement.

Caritas Man accorde un intérêt particulier notamment aux thématiques d'agriculture durable, environnement et changement climatique, insertion socioéconomique des plus vulnérables, genre et protection dans lesquelles elle cumule des expériences suite à la mise en œuvre de projet dont certains ont été financés par l'AFD.

II. Description du projet

Le projet DEOPIS implique des acteurs clés de la chaîne de valeur piscicole locale, principalement deux OPis qui sont accompagnées par Caritas Man afin d'améliorer durablement leur niveau de fonctionnement et de contribuer au renforcement de la situation économique et sociale de leurs membres en particulier.

Il s'agit de diffuser dans une nouvelle zone géographique à fortes potentialités aquacoles, des systèmes de développement socioéconomiques soutenant des pratiques durables capitalisés lors de projets antérieurs financés par l'AFD.

Ainsi, le transfert de compétences et les synergies d'actions sont au cœur des interventions à l'effet de favoriser un impact plus durable des acquis escomptés. A cet effet, les activités prévues s'articulent autour de la conduite d'analyses situationnelles, d'appuis à la formalisation des OPis et à la mise en place de mécanismes de bonne gouvernance, d'actions de formations et de renforcement des capacités des OPis, du partage d'expériences et de la mise en place d'un cadre permanent de collaboration entre acteurs locaux.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	36 mois (03 janvier 2024 au 2 janvier 2027)
Budget total contractuel	300 000 €
Lieux	Danané et Zouan-Hounien dans l'Ouest de la République de Côte d'Ivoire
Objectifs de l'action	Objectif Global : Contribution au développement durable des organisations de pisciculteurs et au renforcement de la situation économique et sociale de leurs membres Objectifs Spécifiques (OS)

	<p>OS 1 : Renforcement des capacités professionnelles des organisations de pisciculteurs (OPis)</p> <p>OS 2 : Accompagnement de deux organisations de pisciculteurs investies dans la filière piscicole locale dans un processus de productivité durable et responsable, et de compétitive ;</p>
Bénéficiaires directs	02 OPis composés de 105 membres fondateurs, dont 35% de femmes et environ 17% de jeunes
Bénéficiaires indirects	une population estimée à 614 950 personnes vivantes dans les départements administratifs couverts par le projet
Résultats attendus	<p>OS1/R1 : Les organisations de pisciculteurs soutenues sont structurées</p> <p>OS2/R2 : Les organisations de pisciculteurs développent des services de productions diversifiés et les membres augmentent leur rendement</p> <p>OS2/R3 : Les organisations de pisciculteurs sont outillées dans la commercialisation de leurs productions et la situation économique et sociale de leurs membres s'améliore.</p>
Activités principales	<p>A1.1 : Diagnostic Participatif (DP) et élaboration de plan d'actions triennaux des organisations de pisciculteurs.</p> <p>A1.2 : Formation des membres à la vie associative et des dirigeants au fonctionnement des organes.</p> <p>A1.3 : Appui à l'organisation des Assemblées Générales.</p> <p>A1.4 : Suivi du fonctionnement des organisations de pisciculteurs accompagnées.</p> <p>A1.5 : Visite de partage d'expériences.</p> <p>A2.1 : Actualisation des données des potentialités des pisciculteurs ;</p> <p>A2.2 : Appui à la mise en place de sites de formation des pisciculteurs et au partage d'expériences entre pisciculteurs sur les itinéraires durables et innovants (rizipisciculture) ;</p> <p>A2.3 : Renforcement des capacités des organisations de pisciculteurs en équipements et en intrants.</p> <p>A3.1 : Conduite d'une étude de marché et identification des acteurs clés de la filière piscicole locale ;</p> <p>A3.2 : Mise en place d'une plateforme d'échanges inter acteurs ;</p> <p>A3.3 : Appui à la transformation innovante du poisson en produits dérivés.</p>

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par Caritas Man, financé à hauteur de 90% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par Caritas Man pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe X.2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant ou cabinet proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront selon l'approche adoptée par le cabinet d'audit en fonction du budget prévu, soit :

- au siège de Caritas Man, situé à Man dans le district autonome des montagnes à l'ouest de la République de Côte d'Ivoire ;
- par réception électronique des copies scannées des pièces justificatives échantillonnées pour réaliser les contrôles ;
- par combinaison des deux méthodes susmentionnées.

V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par Caritas Man du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à Caritas Man en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen se fera par tranche de fonds versé (tranche 1 est de 24 mois, et tranche 2 est de 12 mois), et comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du

dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.

- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de Caritas Man ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe X.2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra démarrer d'une part, un an après le démarrage du projet (correspondant à l'utilisation des fonds de la tranche 1), et après la fin du projet prévue le 02 janvier 2027 d'autre part. Le rapport d'audit global devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe X.2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Caritas Man et l'AFD
- le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, en fonction de l'AMI auquel le projet a été déposé et sélectionné, est disponible sur le site de l'AFD
- Conventions entre Caritas Man et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 02 janvier 2027

- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Caritas Man :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est inscrit dans le plan de passation des marchés validé par l'AFD.

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible.

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
Fiche des renseignements généraux	Éliminatoire
Pouvoir de soumissionnaire	Éliminatoire
Déclaration d'intégrité	Éliminatoire
Déclaration sur l'honneur	Éliminatoire
Attestation de régularité fiscale	Éliminatoire

Registre de commerce et du crédit mobilier	Éliminatoire
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « *Contribution au développement durable des organisations de pisciculteurs et renforcement de la situation économique et sociale de leurs membres* » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum prévu pour l'audit est de 7 700 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence « **Proposition à l'AMI 01-25/CM/PI/DEOPIS** », impérativement aux adresses suivantes : caritasmandaph@gmail.com et mettre en copie mahandeopis@gmail.com et allegracaritasman@gmail.com avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : **vendredi 15 avril 2026 à 16 heures.**

Fait à Man, le 24 / 03 / 2026

